

**Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal  
du 7 octobre 2021 à 20 heures  
à la Salle Jean Rostand à Lorette**

✍

**PRESENTS :**

M. TARDY Gérard (du point 1 à 3 puis du point 5 jusqu'à la fin), MME VERGER Eliane, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, MME CELIBERT Marcelle, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME PELARDY Patricia, M. MATHIVET Thierry, M. PORTALLIER Lionnel, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

**ABSENTS / EXCUSES :**

M. TARDY Gérard (absent au point 4), M. VINCENT Pierre, M. GAMON Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick, MME FAYELLE Chantal.

**PROCURATIONS DE :**

M. VINCENT Pierre à MME ORIOL Evelyne  
M. GAMON Gérard à M. SEGUIN Joseph  
MME VERGNAUD Evelyne à MME CELIBERT Marcelle  
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles  
MME BREGAIN Patricia à MME FAUCOUIT Marie-Claire  
M. RICCI Patrick à M. POINAS Christophe  
MME FAYELLE Chantal à MME VERGER Eliane

*Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2021.*

*Il est approuvé à la majorité des membres présents.*

*Vote « contre » de Julien LEQUEUX, Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO et Yaren ACAR.*

*Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU.*

*Monsieur le Maire annonce qu'il retire le point n°7 de l'ordre du jour.*

✍

**2021-10-73- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDATURE 2020-2026**

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur modifié, du Conseil municipal de la Commune de Lorette pour le présent mandat, qui remplace celui adopté le 22 février 2021 ;
- 2) De l'autoriser à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. Julien LEQUEUX, Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

**2021-10-74- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De créer, à compter du 7 octobre 2021, un emploi permanent d'adjoint administratif à temps plein ;
- 2) De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- 3) De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs de la filière ADMINISTRATIVE
- 4) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur le Maire vous propose de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants, pour le budget des établissements loretois :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes = 0,00 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses/recettes = 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

*Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour le point n°4, étant donné qu'il est intéressé par le projet de délibération.*

**2021-10-76-REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR MONSIEUR GERARD TARDY POUR L'ACHAT DE PRODUIT DE NETTOYAGE DE LA BAIGNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME**

Madame Evelyne ORIOL, sur conseil des services de la Trésorerie, vous propose d'autoriser à titre exceptionnel le remboursement à Monsieur Gérard TARDY de la somme de 95 € sur la base des justificatifs joints à la présente, qu'il a engagée sur ses fonds personnels, pour le nettoyage de la Baignade Naturelle de Lorette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

*Monsieur le Maire revient dans l'assemblée pour le point n°5.*

**2021-10-77- CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE HYVRARD POUR LA GESTION LOCATIVE DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE LA MSP CLOS D'AMBLY**

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver le mandat de gestion locative ci-joint, avec l'agence HYVRARD domiciliée à Saint-Chamond, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée de 4 ans, pour les locaux communaux à caractère professionnel sis 1 impasse Clos d'Ambly à Lorette constituant la Maison de santé pluridisciplinaire ;
- 2) De l'autoriser à le signer, lui ou à un adjoint en cas d'absence, dans l'ordre du tableau ;
- 3) D'imputer les dépenses et recettes afférentes au budget des établissements loretois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**2021-10-78- REMPLACEMENT DES CONTRATS ENFANCE JEUNESSE PAR DES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES : POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES POINTS PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE CES CONVENTIONS**

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver le périmètre du territoire d'intervention de contractualisation de la convention territoriale globale (CTG), à savoir les communes de La Grand' Croix, Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, Saint Paul en Jarez, Valfleury et Lorette, ainsi que le SIPG ;
- 2) De désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour participer au Comité de pilotage ;
- 3) D'approuver la possibilité de confier au SIPG le lancement de la consultation d'un marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic ainsi que les modalités de réalisation du diagnostic, pour lesquelles un bureau d'études sera retenu en fonction d'un cahier des charges défini par le SIPG conjointement avec la commune et les autres communes du périmètre ;
- 4) D'approuver la possibilité de définir les modalités de financement et de conventionnement utiles à la conduite du marché groupé nécessaire à la réalisation du diagnostic conduit par le SIPG ;
- 5) De prendre acte que la Direction de la CAF de la Loire s'est engagée à ce que :
  - Chaque maire intervienne à la signature de la CTG ;
  - Le volume de financements par commune ne soit pas changé ;
  - Les postes de coordinateurs soient maintenues.
- 6) De lui donner tous les pouvoirs ou son représentant pour prendre toutes les dispositions et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-10-79- CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL LES COULEURS DU MONDE : AVENANT N°1

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde aux clauses et conditions stipulées à compter du 1er janvier 2022 ;
- 2) De lui attribuer une subvention prévisionnelle annuelle maximum d'une valeur de 11 320 € maximum (+41,50%) ;
- 3) De l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association Centre Social les Couleurs du Monde, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
- 4) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-10-80- MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LORETTE : AVENANT N°2 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-05-59)

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir :

- 1) APPROUVER l'avenant n°2 à la convention d'occupation de l'église paroissiale Notre Dame de LORETTE, prévoyant les modalités de prise en charge d'une partie des charges de chauffage de l'édifice ;
- 2) L'AUTORISER lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à le signer ;
- 3) ANNULER la délibération n°2021-05-59 en date du 27 mai 2021 ;
- 4) IMPUTER la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-10-81- DOSSIER TOITURE DU POLE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à l'autoriser à déposer une demande de subventions au titre du fonds d'accompagnement Publics et Territoriales 2022 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour le projet de remplacement de la toiture du Pôle Jeunesse en vue de réaliser des économies d'énergie, dont le montant total de l'opération se chiffre à 165 310 € HT, maîtrise d'œuvre inclus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-10-82- INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION AURA

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement suivant :

Connexion, achat et installation de 6 caméras :

Coût HT : 70 000, 00 €

Financement AURA : 35 000, 00 €

Coût résiduel pour la Commune : 35 000, 00 €

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 50% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du fonds « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

2021-10-83- PLATEFORME METROPOLITAINE D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à signer la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme métropolitaine de service d'autorisation des droits du sol, valable jusqu'au 31 mars 2022 ;
- 2) De convenir que la Ville ne sollicitera cette plateforme qu'au cas par cas en fonction de circonstances particulières qui le justifient ;
- 3) D'imputer les éventuelles dépenses au budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'acquérir un terrain de 82 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 483, sise 71 rue du Pilat, appartenant aux consorts DUMAS, à l'euro symbolique (en bleu sur le plan ci-joint)
- 2) De confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3) De prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire et de géomètre expert ;
- 4) De l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5) D'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-10-85- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

*Il est vingt-deux heures  
La séance est levée.*

*Le Maire,  
Gérard TARDY*

